



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BEZIERS**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017**

---

L'an deux mille dix sept et le dix sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, M. MOULIN, M. ANGELI, M. ZENON, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).  
Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. FOURNIER, Madame ANDRIEU, M. ABID, Mme DAUGAS, Mme CHABBERT, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, M. BOZKURT, Mme PELAEZ, Mme RUL, Mme FUCHS, Mme DELBAERE, M. PAREDES, M. PERNIOLA, Madame RAYSSEGUIE, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme FREY, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Mme DORIER, Mme FIRMIN, M. PHAM, M. CHOUKRI-TOURI, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, Mme ROQUE

Absent(s) excusé(s) : Mme BOISJOT, Mme JULLIAN

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Océane DELBAERE

**- APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 27 juin 2017**

Le Conseil adopte à l'unanimité

**COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE** : le Conseil prend acte

## ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GENERALE

0 - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122/23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire

Le Conseil prend acte

### AFFAIRES JURIDIQUES

1 - Valorisation du site de l'Acropole - Retrait de la délibération du 29 novembre 2016 et résiliation du protocole d'accord entre la Ville et la société Les Villages d'Or

La délibération du Conseil Municipal pré-citée a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier le 30 janvier 2017.

Après une analyse juridique du dossier et compte tenu des délais inhérents à la procédure judiciaire, la Ville de Béziers et les Villages d'Or ont convenu de résilier le protocole d'accord, sans frais pour les deux parties.

Votants : 47

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

2 - Valorisation du site de l'Acropole - Vente de l'ancienne maison d'arrêt à la société Les Villages d'Or

Il s'agit de consentir à la société LES VILLAGES D'OR, la cession de l'immeuble cadastré section LZ N°159 d'une superficie de 2 797 m<sup>2</sup>, à l'exception du foncier correspondant à l'accès public réalisé le long de la façade occidentale du cloître moyennant le prix de 502 500 €.

Il faudra assortir cette vente des conditions suspensives suivantes :

- . l'obtention de toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération.
- . la constatation de la désaffectation de l'immeuble et la décision de son déclassement, en application des dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Votants : 47

Pour : 39

Contre : 8

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

3 - Valorisation du site de l'Acropole - Vente du Palais des Évêques à la société Les Villages d'Or

Il s'agit de consentir à la société LES VILLAGES D'OR la cession de la parcelle cadastrée section

LZ N°149 d'une superficie de 4 258 m<sup>2</sup>, à l'exception du foncier correspondant à la partie basse du jardin des Évêques, pour une superficie de 1560 m<sup>2</sup> et du volume correspondant au musée d'Art sacré pour une surface utile de 585 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 764 181 €. Cette vente sera réalisée sous l'obtention de l'ensemble des conditions suspensives

Votants : 47  
Pour : 39  
Contre : 8  
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

4 - Valorisation du site de l'Acropole - Vente de l'aile Champeau de l'ancien Palais de Justice à la société Les Villages d'Or

Il s'agit de consentir à la société LES VILLAGES D'OR la cession de la parcelle cadastrée section LZ N°148 d'une superficie de 501 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 585 000 €, sous réserve de satisfaire les conditions suspensives

Votants : 47  
Pour : 39  
Contre : 8  
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

5 - Valorisation du site de l'Acropole - Création d'un cheminement doux entre Fonseranes et le parvis de la Cathédrale - Adoption du programme - Demandes de subventions

Il s'agit d'approuver le programme du projet de création d'un cheminement doux entre Fonseranes et le parvis de la cathédrale pour un montant estimé à 5 010 000 € HT. et de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'ensemble des partenaires financiers.

Votants : 47  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstentions : 10

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

## **AMENAGEMENT URBAIN**

6 - Réaménagement du bas des Allées Paul Riquet - Autorisations d'urbanisme

Dans le cadre du réaménagement du bas des Allées Paul Riquet, il est nécessaire que des autorisations d'urbanisme soient signées.

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **DOMAINE**

7 - Opérations concédées à la SEBLI devenue Viaterra - Concession d'Aménagement pour la Requalification du centre-ville - Immeuble la Notairie

Les immeubles cadastrés sous les références MN 96 et MN 97, situés impasse de la Notairie et impasse de la Chèvre, ont fait l'objet d'un projet de restauration immobilière au début des années 2000. Le plafond rare d'époque médiévale, de la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup>, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, allait être dégradé par les réaménagements prévus. Les travaux ont donc été arrêtés. Ce plafond redécouvert en 2008 doit faire l'objet d'une préservation totale et définitive et à ce titre la Ville souhaite que les travaux permettant sa protection soient réengagés.

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **ADMINISTRATION BUDGETAIRE**

8 - Parking Halles 1 - Changement de mode de gestion

Le mode de gestion sous contrat de délégation de l'ensemble des parkings en structure et le parking des Halles 1 est arrivé à échéance au 30 Juin 2017. Cette gestion est dorénavant confiée à la Sté EFFIA dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Le Conseil prend acte

9 - Réhabilitation des Archives Municipales : études et travaux - Demande du visa technique de l'Etat - Demandes de subventions

Dans le cadre de la réhabilitation du Service des Archives Municipales, il est nécessaire de demander le visa technique de l'Etat en vue des demandes de subventions.

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - Catalogue des tarifs de la Ville : adoption des tarifs pour les Maisons de Quartier à compter du 1er septembre 2017

- la fixation des tarifs - la majoration ou la réduction des tarifs de caractère non fiscal  
La présente délibération a pour objet de fixer les tarifs proposés dans le cadre de l'activité des Maisons de Quartier

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 - Dotation politique de la ville 2017 - Signature de la convention attributive de subventions

La loi de finances du 29 décembre 2015 pour 2015 a créé la Dotation Politique de la Ville (DPV). L'utilisation des crédits relevant de cette dotation doit s'inscrire dans la programmation du contrat de ville, conclu à l'échelle intercommunale. La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée(CABM) est donc devenue au même titre que la Ville de Béziers, bénéficiaire de la D.P.V. Depuis 2015.  
En 2017, la Ville de Béziers et la Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée vont ainsi bénéficier d'une dotation de : 1 529 450 euros au titre de la DPV.

Le Conseil adopte à l'unanimité

12 - Demandes de subventions pour des projets éligibles à la dotation politique de la ville 2017

Demandes de subventions pour des projets éligibles à la Dotation politique de la ville 2017 auprès de nos partenaires financiers

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - « Pacification et mise en valeur des espaces publics Rue Flourens/Halles/Madeleine et Rue Française » - Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du FAEC (Fonds d'aide à l'équipement des communes)

Par délibération du 29 juin dernier, le Conseil municipal adoptait à l'unanimité, la demande de versement d'un fonds de concours de 350 000 €

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 - Subventions exceptionnelles Fête nationale

Soutien à trois associations.

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **ADMINISTRATION GENERALE**

15 - Mise à disposition des locaux de la Bourse du travail aux Unions Locales Syndicales

Mise à disposition de locaux aux différentes unions locales de Béziers. Cette mise à disposition concerne le bâtiment de la bourse du travail situé 57 boulevard Frédéric Mistral à Béziers. Cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux.

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

16 - Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire

Modifications des délégations du conseil municipal au Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transfert des compétences en matière de demande de subvention et de dépôt de permis d'urbanisme.

Votants : 47

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

17 - Résiliation des contrats d'amodiation du parking Jean Moulin

Résiliation des contrats d'amodiation du Parking Jean Moulin

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **AFFAIRES SOCIALES**

18 - Association "Musée du Souvenir français 39/45" - Subvention exceptionnelle

Versement à l'Association précitée d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour une exposition dans le local des anciens combattants situé au "Mail Chapat"

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **ENVIRONNEMENT**

19 - Demande d'enregistrement pour la réhabilitation et l'agrandissement de la déchèterie de Cazouls les Béziers

La Communauté de Communes de la Domitienne envisage la réhabilitation de sa déchèterie de Cazouls les Béziers.

Le projet est soumis à consultation et avis du public du lundi 3 au vendredi 28 juillet 2017, en Mairie de Cazouls les Béziers.

La Commune de Béziers étant située dans le périmètre d'affichage de la consultation, son Conseil municipal est appelé à délibérer sur le projet.

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **PERSONNEL**

20 - Recours à l'apprentissage au sein des services municipaux

poste apprentis

Le Conseil adopte à l'unanimité

21 - Mise à jour du tableau des emplois

Suppression et création de postes

Le Conseil adopte à l'unanimité

22 - Tableau des emplois - Création d'un poste d'Infirmier en soins généraux

Suite départ retraite création poste infirmier soins généraux

Le Conseil adopte à l'unanimité

23 - Tableau des emplois - Création d'un poste de Rédacteur

Gestionnaire marchés publics supplémentaire

Le Conseil adopte à l'unanimité

24 - Tableau des emplois - Création d'un poste d'Attaché Territorial

Mettre en œuvre un projet d'animation sur le quartier concerné

Le Conseil adopte à l'unanimité

## **SANTE PUBLIQUE**

25 - Convention entre la Commune de Béziers et l'APEAI Ouest Hérault

L'APEAI Ouest Hérault gère L'Entreprise Adaptée Via Europa qui propose des activités professionnelles adaptées aux possibilités des travailleurs handicapés.

Il est donc proposé de signer une convention de partenariat entre la commune de Béziers et l'APEAI Ouest Hérault afin de promouvoir l'insertion professionnelle des usagers de cette association.

Le Conseil adopte à l'unanimité

La séance est levée à 19h50

Le compte-rendu de la séance sera consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.

Vu le Maire, le mardi 18 juillet 2017